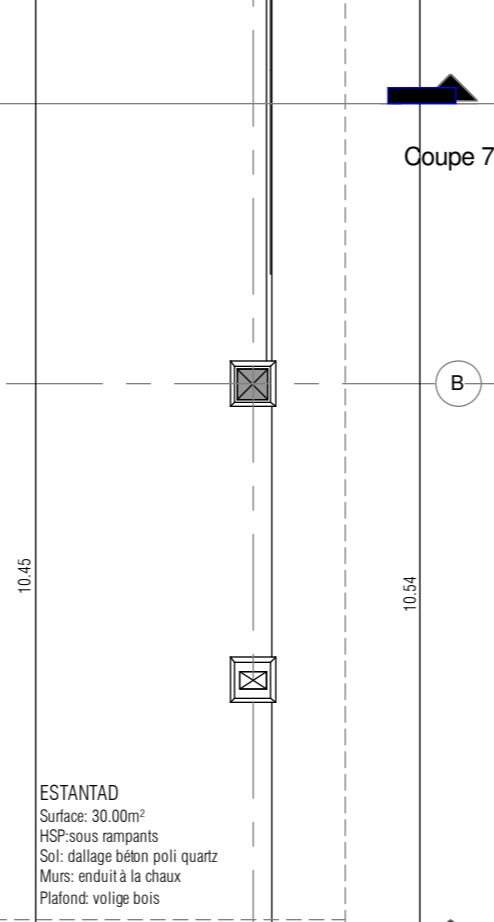


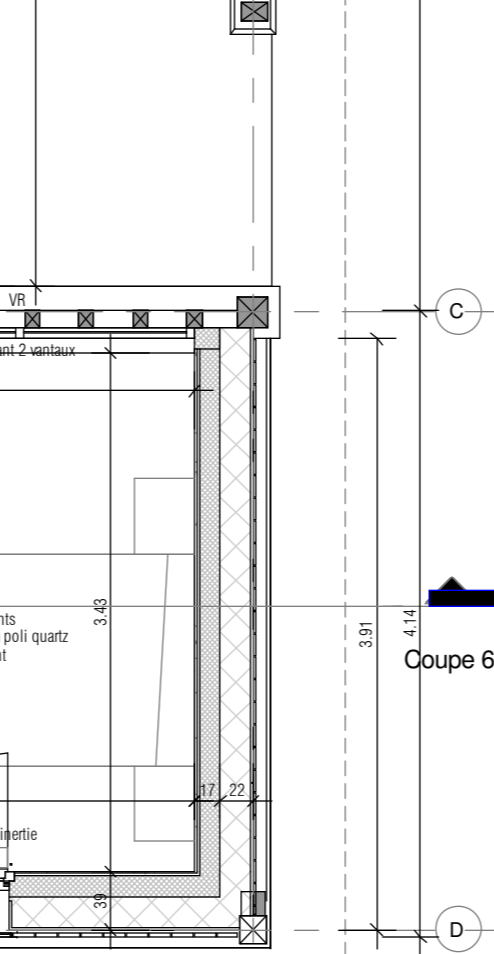
PROJET-RDC
Ech : 1 : 50

PROJET-SURFACES HABITABLES

Niveau	Nom	Surface
EXISTANT-R+1	CHAMBRE 4	12.19 m ²
EXISTANT-R+1	CHAMBRE 3	11.07 m ²
EXISTANT-R+1	WC R+1	1.89 m ²
EXISTANT-R+1	DGT. R+1	1.17 m ²
EXISTANT-R+1		26.33 m ²
EXISTANT-RDC	SEJOUR-CUISINE	49.00 m ²
EXISTANT-RDC	CELLIER	17.23 m ²
EXISTANT-RDC	RANGEMENT EXTERIEUR	16.29 m ²
EXISTANT-RDC	CHAMBRE 2	12.45 m ²
EXISTANT-RDC	CHAMBRE 1	10.87 m ²
EXISTANT-RDC	ENTREE	8.84 m ²
EXISTANT-RDC	S. DEAU	7.08 m ²
EXISTANT-RDC	DGT. RDC	4.14 m ²
EXISTANT-RDC	WC	2.23 m ²
EXISTANT-RDC		128.12 m ²
EXISTANT-RDC		154.45 m ²

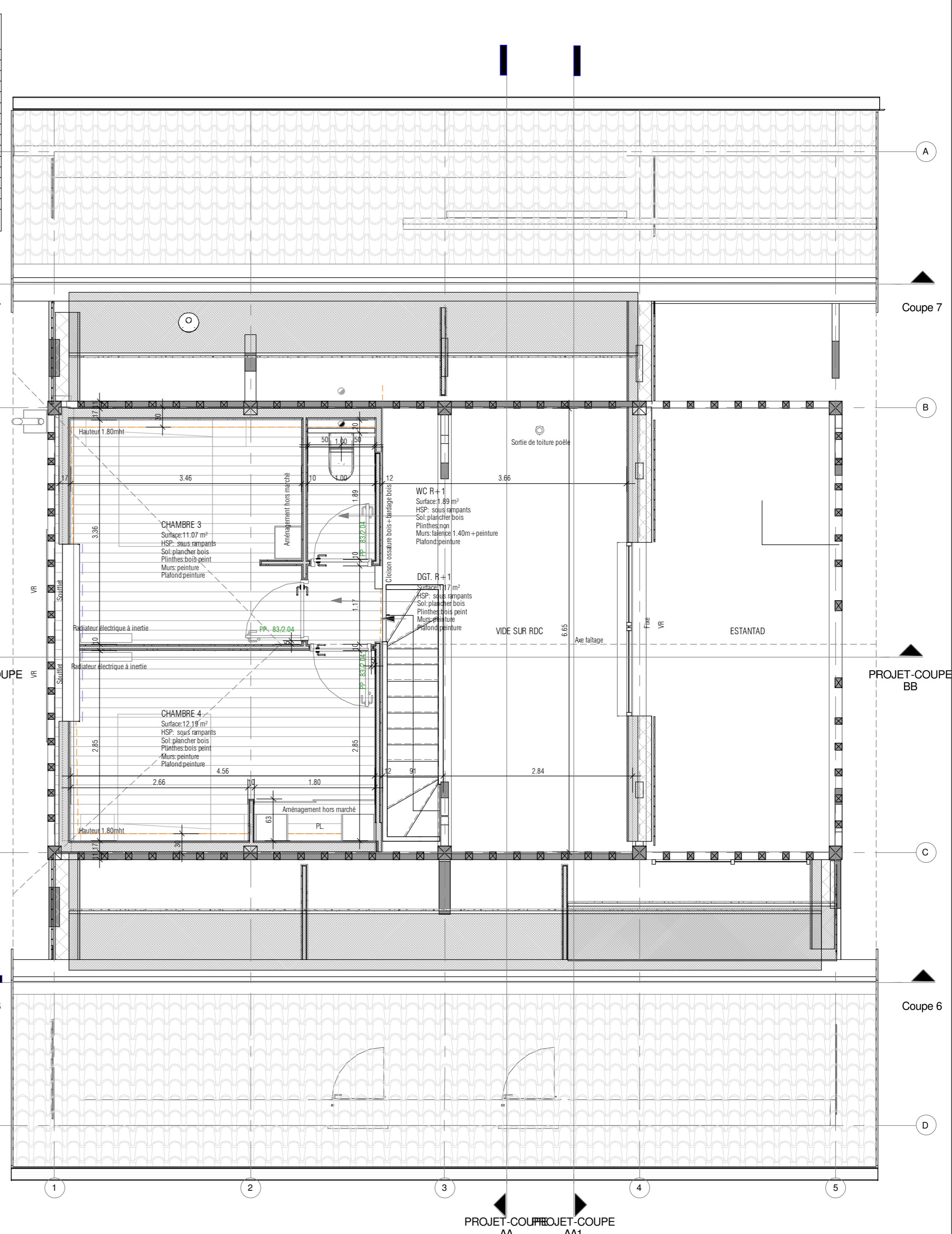


PROJET-COUPÉ BB



PROJET-COUPÉ AA

PROJET-R+1
Ech: 1 : 50



PROJET-COUPÉ AA

	MAITRE D'OUVRAGE	PROJET-ADRESSE TERRAIN	REFERENCES	PHASE	N° PIECE	DESIGNATION PIECE	ECHELLE	DATE
	Mme DESTABEAU-M LAFITTE	Transformation d'une grange en maison d'habitation CLABE 40500 AURICE	SLK-DESTABEAU-GRANGE	DCE	DCE 06	PROJET-RDC et R+1-A2	1 : 50	22.03/2017 16.06/13

Ces plans sont la propriété exclusive de l'architecte. La reproduction de ces plans ou la fabrication de ce meuble ne peut se faire sans l'accord de SLK ARCHITECTES. Toutes les cotes sont données à titre indicatif. L'entrepreneur devra vérifier sur place avant exécution de ses travaux. Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.